



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>11286</b>	<b>De M. Benjamin Dirx</b> ( Renaissance - Saône-et-Loire )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques		<b>Ministère attributaire</b> > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques
<b>Rubrique</b> >santé	<b>Tête d'analyse</b> >Lutte contre l'arrêt cardiaque - application du décret n° 2021-758	<b>Analyse</b> > Lutte contre l'arrêt cardiaque - application du décret n° 2021-758.
Question publiée au JO le : <b>12/09/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>20/02/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Benjamin Dirx attire l'attention de Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur la lutte contre l'arrêt cardiaque. Le dimanche 27 août 2023, un groupe international d'experts a publié, dans la revue « The Lancet », une série de recommandations afin de prévenir les décès après un arrêt cardiaque soudain. Selon une extrapolation, à l'échelle nationale, des données du registre du Centre d'expertise mort subite de l'hôpital européen Georges-Pompidou (HEGP) et publiée par le journal « Le Monde » dans un article du 28 août 2023, les arrêts du cœur causent environ 40 000 décès par an. À lire les conclusions des experts, « le taux de survie à un arrêt cardiaque extrahospitalier reste inférieur à 10 % dans la plupart des régions du monde ». Selon le même article, le taux actuel de survie en France est de 7 %. En parallèle à ce taux que tous s'accordent à considérer comme faible, le monde du sport se distingue avec des taux de survie très nettement supérieurs lorsque l'arrêt cardiaque survient lors de la pratique d'un sport (15 % de taux de survie en France). Afin d'améliorer plus encore le taux de survie, le Gouvernement a agi en promulguant le décret n° 2021-758 du 11 juin 2021 relatif à l'intégration dans la formation des arbitres et juges des fédérations agréées d'une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent. Ainsi, il est désormais imposé aux fédérations qui organisent la formation des arbitres et des juges, d'intégrer une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent. Deux ans après la parution de ce décret, l'heure est au premier bilan. Dès lors, M. le député souhaite connaître le taux d'application de ce décret au sein des fédérations ainsi que le nombre d'arbitres et de juges sensibilisés depuis la mise en place de cette obligation. Il souhaite également savoir si des évolutions sont à venir.